



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

AGNES
African Group of Negotiators Expert Support

RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES AUX NEGOCIATIONS CLIMATIQUES ET A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS

Accueil des jeunes francophones du programme de Mentorat par les institutions de pays francophones africains

- TERMES DE REFERENCE -

Introduction

En adoptant l'Accord de Paris en décembre 2015 à l'issue de la 21ème Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la communauté internationale a effectué un pas important dans la recherche de solutions au dérèglement du climat global.

Si les changements climatiques constituent un fléau qui affecte la planète entière, il convient de reconnaître que le continent africain, à cause de sa faible capacité de riposte apparaît à cet égard comme la région du globe la plus vulnérable face aux effets néfastes des changements climatiques.

Dans le cadre des négociations sous la CCNUCC, le continent africain négocie à travers le Groupe Africain des Négociateurs (GAN), un Groupe influent et très écouté dans le processus de la CCNUCC. C'est autour de ce groupe certes dominé par les hommes, que les pays africains élaborent et adoptent leurs positions communes. Conscient de la nécessité d'élaborer les positions communes africaines sur la base des données factuelles, le GAN s'est doté d'un réseau d'experts d'appui au Groupe Africain de Négociateurs (AGNES en sigle anglais) et d'un Groupe de travail africain sur le genre et les changements climatiques (AWGGCC en sigle anglais).

AGNES en particulier est un groupe de réflexion continental qui fournit un appui technique à l'AGN pour faire avancer les positions communes africaines sur les questions de changement climatique dans le cadre des négociations sous la CCNUCC.

Il convient de relever que la prise en compte des réalités des pays francophones Africains au sein de l'AGNES est faible à cause de leur sous-effectif et de la gamme réduite de leurs différents domaines d'expertises.

C'est pour adresser ses faiblesses que la Coordination d'AGNES et la COMIFAC mettent en œuvre le projet intitulé « RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES AUX NEGOCIATIONS CLIMATIQUES ET A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

DE PARIS » qui bénéficie pour l'instant d'un accompagnement financier du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) du Canada.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est prévu des activités de Mentorat qui est ouvert aux Jeunes Africains Francophones, âgés de 35 ans au plus et titulaires d'un diplôme universitaire sur l'environnement, les négociations internationales sur le climat, la gestion des ressources naturelles ou engagés dans un programme de recherche pertinent.

Il vise, pendant la durée du projet à savoir, deux (02) ans, dans le cadre des activités de Mentorat, le placement de 04 (quatre) Jeunes africains francophones, dont au moins 50% des femmes, dans des institutions pertinentes pouvant leur permettre d'acquérir les outils appropriés pour améliorer la contribution des pays francophones d'Afrique à l'atteinte des objectifs d'AGNES et pour participer de manière honorable à une conférence internationale de négociation sous la CCNUCC.

Les présents termes de référence concernent l'activité de mentorat pour la première année, à savoir, le placement de deux (02) stagiaires dans les institutions pertinentes en respectant la parité homme-femme.

Conditions à remplir par les institutions d'accueil

Les structures d'accueil devront remplir les conditions ci-après :

- 1) Mettre en œuvre des programmes de recherche sur les changements climatiques avec un focus sur le continent africain;
- 2) Avoir contribué aux travaux du Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat (GIEC)
- 3) Etre actives dans les négociations internationales sous la CCNUCC ;
- 4) Avoir une expérience avérée dans l'accompagnement de négociateurs lors des conférences internationale sur le climat.

L'existence de partenariats avec les gouvernements, l'UA / NEPAD, la CMAE, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), la BAD, la FAO, le Secrétariat de la CCNUCC, la Banque mondiale, le CRDI, la GIZ, les communautés économiques régionales (CER) et d'autres partenaires au développement en relation avec les actions climatiques est un plus.

Obligations des institutions d'accueil

Il est attendu que l'institution d'accueil :

- Offre un espace approprié de travail au (à la) stagiaire ;
- Désigne un membre de son personnel qui sera responsable de l'encadrement du (de la) stagiaire ;
- Adopte avec le (la) stagiaire un plan de travail pour la durée du stage qui sera rigoureusement mis en œuvre et suivi.

N.B.: L'institution d'accueil bénéficiera d'une indemnité forfaitaire au titre de la contribution du projet aux frais d'ordre administratif et logistique dont y bénéficie le stagiaire (internet, électricité, bureautique, ...).

Durée du Mentorat et appui au stagiaire

- La durée du stage au sein de l'institution d'accueil est de 06 (six) mois, à compter de la date de notification d'acceptation du (de la) stagiaire par l'institution d'accueil.
- Pendant tout son séjour au sein de l'institution d'accueil, le stagiaire bénéficiera d'une indemnité forfaitaire offerte par le projet et couvrant son déplacement et son séjour.

Programme de Mentorat

Le programme de mentorat reposera essentiellement sur trois thématiques : l'agriculture-sécurité alimentaire et nutritionnelle ; le Transfert de Technologies et Genre-jeunesse et changements climatiques

N.B. : le/la stagiaire observera pendant toute la durée de son séjour dans l'institution d'accueil, les dispositions internes de cette dernière concernant les stagiaires.

Les institutions intéressées doivent faire parvenir leurs manifestations d'intérêt à la COMIFAC et à AGNES aux adresses courrielles respectives ci-dessous :

- 1) comifac@comifac.org
- 2) eomollo@agnesafrika.org

N.B. : Les informations complémentaires peuvent être sollicitées à travers les mêmes adresses ci-dessus.